

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-146 du 3 Mai 1982

Chargeant le Camarade Amidou BABA-  
MOUSSA, Ministre de l'Information  
et de la Propagande de l'intérim  
du Camarade Tiamiou ADJIBADE, Minis-  
tre des Affaires Etrangères et de la  
Coopération pour compter du 3 Mai  
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 3 Mai 1982, le Camarade Amidou  
BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande assu-  
rera l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la  
Coopération pendant l'absence du Camarade Tiamiou ADJIBADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou le 3 Mai 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR A CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2  
MAEC-MIP 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde. Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-